

## CONSEIL DE SAISON VITICOLE

## La saison redémarre dans les vignes

Ce premier article de l'année présente les nouveautés de la saison viticole 2017 ainsi que les conseils techniques sur l'entretien du sol et la fertilisation.

## ■ Réévaluation ciblée

Depuis 2010, de nombreux produits phytosanitaires sont réévalués chaque année, entraînant souvent des modifications des conditions liées à l'homologation: traitement uniquement sous le rang pour certains herbicides, zone tampon non traitée aux abords des eaux de surface, modification de dosage, etc. Il est donc recommandé de bien lire l'étiquette des produits phytosanitaires, même ceux que l'on utilise depuis longtemps.

## ■ Fluopyram et fluopicolide

Dans l'index phyto, le Profiler (fluopicolide) est admis avec restrictions pour risque de phytotoxicité: il doit être utilisé au maximum deux fois par an jusqu'au stade grain de plomb et ne pas être associé au fluopyram. Le Moon experience (Fluopyram) n'est plus admis pour le certificat Vitiswiss.

## ■ Rappels

Les exigences PER imposent le contrôle général du pulvérisateur tous les quatre ans par un organisme reconnu selon la liste ASETA et disponible sur le site de Vitiplus (Exigences PER). Il est recommandé dans tous les cas de faire un test de votre pulvérisateur avant chaque saison pour contrôler son bon fonctionnement. A noter qu'il est possible d'obtenir une contribution unique pour l'acquisition de tout nouveau pulvérisateur à jet projeté avec flux d'air horizontal orientable. Le montant de l'aide correspond à 25% des coûts d'acquisition, mais au maximum 6000 fr. Il faut aussi veiller à renouveler les analyses de sol tous les dix ans.

## ■ Cuivre avant fleur

Dans le but de limiter l'usage d'anti-mildiou de synthèse, l'utilisation du cuivre avant fleur est possible pour autant que les quantités annuelles ne dépassent pas 3 kg de cuivre métal par hectare dans les parcelles concernées.

## ■ Vitiswiss

Il n'y pas de changement concernant les prérequis pour l'obtention du certificat Vitiswiss. Quatre nouvelles mesures durables peuvent être choisies pour le module viticole.

## ■ Entretien du sol

Le désherbage chimique doit permettre de contrôler le développement de la flore du vignoble pour limiter la concurrence durant la croissance de la vigne, notamment sous le rang. Il doit aussi être raisonné pour permettre un redémarrage de l'enherbement pendant la période hivernale pour limiter les pertes d'azote. D'une manière générale, il est souhaitable de favoriser l'enherbement sur le maximum de surface en prenant en compte l'équilibre de la vigne et les contraintes de la parcelle.

Le vigneron peut faire le choix de désherber la zone non enherbée avec ou sans herbicides racinaires. Les herbicides racinaires doivent être utilisés uniquement sur vigne adulte hormis l'oryzoline (Surflan), autorisé dès la deuxième année après plantation mais seulement sous les ceps. L'utilisation seule des racinaires nécessite un passage précoce avant débournement. Des interventions complémentaires avec des produits foliaires sont souvent nécessaires pendant la saison. Il est aussi possible de n'utiliser que des herbicides foliaires à base de glyphosate ou glufosinate (ce dernier, seulement sous le rang), qui ont un large spectre d'action. Pour éviter les phytotoxicités sur la vigne, un délai d'application de trois semaines avant le débournement

est fixé pour la flumioxazine (Pledge), soit une application au plus tard ces prochains jours. Il est déconseillé d'utiliser le Pledge® en culture basse, des phytotoxicités ayant souvent lieu par projection lors de pluie violente.

On peut se référer aux remarques de l'index phytosanitaire, car de nombreux herbicides présentent des conditions spécifiques d'utilisation: interdit en zone S2, uniquement pour le traitement sous le rang, nombre de traitement limité par année, périodes d'application.

Pour finir, pour les vignobles mécanisables, les outils de désherbage mécanique sont de plus en plus performants pour entretenir le sol sans herbicides. L'utilisation d'un seul outil pendant toute la saison est rarement suffisante, il est souvent nécessaire de combiner différents types d'outils selon l'état du sol, l'implantation de l'enherbement et la période d'utilisation. Il conviendra de choisir les outils les plus efficaces et les plus rapides pour limiter le nombre de passages et augmenter la vitesse de travail. Les outils sans système d'effacement entre les ceps semblent donc les plus adaptés; c'est le cas par exemple des disques crénelés, des doubles disques bineurs ou des soleils Kress.

## ■ Normes de fumure et fertilisation

Les normes de fumure sont inchangées et restent de 50 u/ha pour l'azote, 20 u/ha pour le phosphore, 75 u/ha pour le potassium et 25 u/ha pour le magnésium. La fertilisation ne doit pas être systématique et doit être raisonnée en fonction des résultats d'analyse de sol, des observations de la vigne et des pratiques culturales (vigreur, entretien du sol, rendement, sensibilité aux maladies). En effet, les apports excessifs engendrent des retards de maturité, favorisent la pourriture grise et les autres maladies à «cham-



Il est souhaitable de favoriser l'enherbement sur le maximum de surface en prenant en compte l'équilibre de la vigne et les contraintes de la parcelle.

PROCONSEIL

pignons» ainsi que le lessivage des nitrates.

Au niveau des dates d'apports, il est important de placer les engrais au bon moment pour éviter les risques de lessivage pour les formes directement assimilables comme les engrais nitriques. Ainsi, les engrais organiques sont à apportés actuellement. Les engrais ammoniacaux dès le débournement et jusqu'à fin avril, les engrais nitriques à la floraison et les engrais mi-ammoniacaux et mi-nitriques (ammonitrates) environ 1 mois avant la floraison. Dans l'idéal, les apports devraient se localiser sous le rang ou dans l'inter-rang travaillé. Les apports réalisés sur l'enherbement sont peu profitables pour la vigne et vont augmenter le nombre de fauches et accentuer la concurrence hydro/azotée. Pour finir, rappelons qu'un tra-

vail superficiel de l'inter-rang ou une destruction de l'enherbement tous les rangs ou un rang sur deux peut être intéressant pour libérer l'azote et limiter la concurrence dans des parcelles manquant de vigueur.

## ■ Nouvelles plantations

Il y a désormais quatre foyers de flavescence dorée dans le vignoble romand à Puidoux, Vevey, Villeneuve et Fully. Nous reviendrons sur cette thématique au courant de la saison pour vous donner les informations importantes dont les conséquences sont importantes: obligation d'arrachage des ceps touchés et périmètre de lutte insecticide obligatoire contre la cicadelle vectrice. A l'époque des plantations, afin de limiter les risques d'apparition de

nouveaux foyers de flavescence dorée, il incombe à chaque acquéreur de plants d'exiger de son fournisseur un passeport phytosanitaire valable pour le matériel livré, avec mention ZP-d4. Nous vous conseillons de vous fournir auprès de pépiniéristes de confiance de préférence en Suisse.

## ■ Pose de diffuseurs pour la confusion sexuelle

Il est indispensable de poser les diffuseurs avant le début des vols des vers de la grappe. Les diffuseurs actuels ont une durée d'efficacité assez longue qui permet de les poser tôt en saison. Il est donc conseillé de les placer avant la mi-avril, voire début avril si les températures actuelles se maintiennent.

PROCONSEIL, STATIONS ET SERVICES VITICOLES ROMANDS

## DU CÔTÉ DES CHAMPS

## Phosphore et potasse: quand, où et comment

La fumure phosphopotassique ou fumure de fond est à réaliser à l'échelle de la rotation, en prenant en compte les besoins et les exportations de la culture, ainsi que le stock de minéraux présent dans le sol.

## ■ L'analyse de sol

Outre l'aspect réglementaire qui oblige à réaliser des analyses de sol tous les dix ans sur l'ensemble des surfaces fertilisables, l'analyse reste la source d'information la plus fiable pour identifier les besoins en fumure de fond. Elle permettra d'identifier les parcelles à fertiliser de façon préférentielle. En plus de piloter la fumure, elle permet de déterminer les be-

soins en chaulage et l'état organique des sols. Une analyse récente combinée aux connaissances de l'exigence de la culture permettra d'ajuster au mieux les besoins, voire de faire l'impasse.

## ■ Le besoin et l'exigence de la culture

Deux thèmes sont à différencier pour une culture: les besoins et l'exigence. Le besoin en phosphore ou en potasse traduit la quantité de minéraux absorbée par la plante au cours de sa croissance. C'est cette donnée qui est reprise dans le Suisse-Bilanz. Une culture est très exigeante en un élément nutritif quand elle réagit mal à des situations de teneurs faibles de cet élément dans le sol. L'exigence peut être forte sans que les besoins soient importants. Ainsi la culture de colza

et de betterave ont une exigence forte, à l'inverse des cultures de maïs ou de céréales.

## ■ Quand et quoi apporter

Plus les apports seront fait proches du semis de la culture exigeante, plus ils seront intéressants. En effet, la forme minérale utilisable par la plante sera présente en quantité dans le sol facilitant ainsi leurs absorptions. Les formes minérales de type super triple, sel de potasse ou encore DAP, 18-46 et NoTill (20-20) pour les engrais localisés ont un bon rapport qualité/prix.

Dans les exploitations avec suffisamment de bétail et une répartition homogène des engrais produits, le sol est généralement bien pourvu en minéraux. En effet, 45 tonnes de fumier avant une culture de maïs suffisent à couvrir les



Mélange d'engrais du commerce.

PROMÉTERRE

besoins en phosphore et en potasse. Les formes apportées sont similaires à celles des engrais du commerce. La potasse issue des engrais de ferme est disponible à 100% tout comme le phosphore, sauf pour les engrais issus de porcs (min. 90%) et de volaille (minimum 65%).

FELIX MEYER, PROCONSEIL

## Teneurs moyennes des engrais de ferme

Teneur des produits	Unité / T ou m <sup>3</sup>	
	P	K
Fumier vaches laitières	3,2	6,6
Fumier ovins/caprins	3,3	16
Lisier vaches laitières	1,8	8
Lisier porc engrais	3,8	4,4
Fumier volaille	20	28

Source: Revue suisse d'agriculture 41(1), 2009 - DBF 2009.